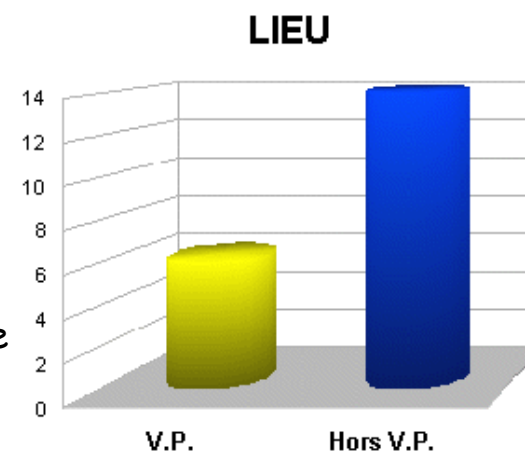
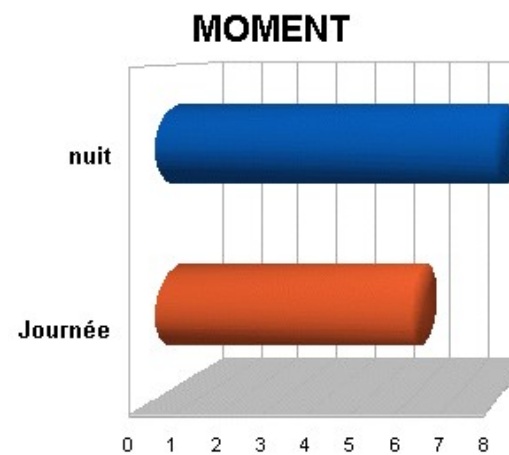
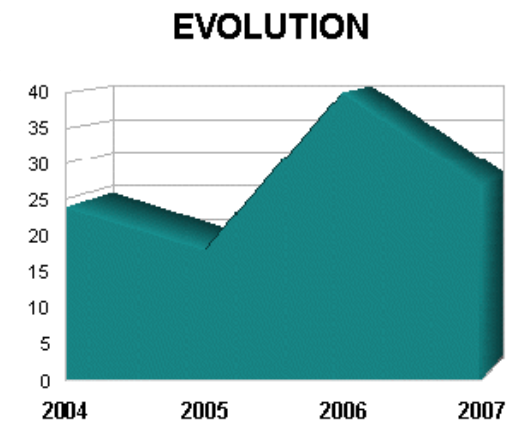


Le vol de remorque ... quelques conseils de prévention

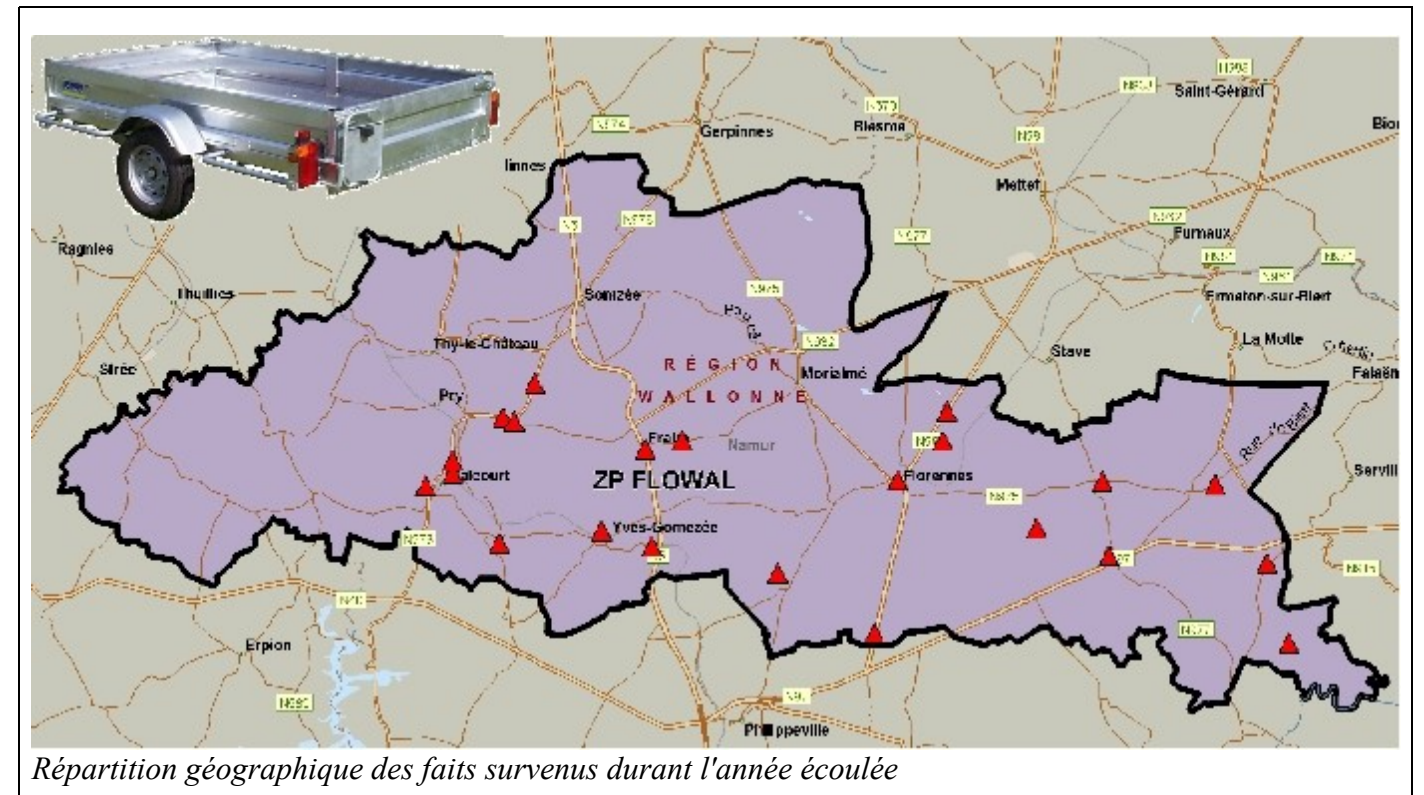
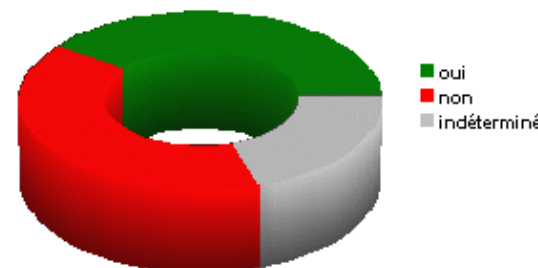
Le vol de remorque ne constitue pas un phénomène criminel spectaculaire mais est un fait préoccupant qui empoisonne la vie locale, comme beaucoup de ces événements qualifiés de "petite délinquance". En outre, le préjudice matériel est à chaque fois relativement conséquent. Le respect de quelques règles élémentaires de prévention permettrait de diminuer les risques d'être victime d'un tel fait, voire d'augmenter les chances de retrouver l'objet volé.

L'analyse du phénomène (basée sur les faits recensés durant l'année écoulée) permet de dégager quelques enseignements intéressants. Si la nuit reste un moment de prédilection pour accomplir ces méfaits, une partie importante (43%) des vols sont néanmoins commis durant la journée. La majorité des remorques (70%) sont emportées alors qu'elles se trouvent en dehors de la voie publique (V.P.), entreposées sur le terrain de leur propriétaire (dans le jardin ou dans une allée, ...). La présence d'un antivol (ou d'un système de fixation à un point fixe) ne semble pas changer la donne puisque la moitié des préjudiciés ont déclaré que leur bien était protégé par un (système) antivol en fonction.

De plus, pour certaines remorques, l'absence d'élément d'identification formelle, tel qu'un n° de châssis par exemple, rend impossible leur signalement, les recherches et les contrôles qui permettraient la récupération de l'objet volé.



ANTIVOL ?
(ou liée à un point fixe ?)



Quelques conseils pratiques

Voici des mesures préventives de nature organisationnelles et physiques :

- Faites graver le n° de châssis dans le châssis même. En l'absence de n° de châssis, inventez un n° (par exemple le n° de registre national).
- Entreposez, si possible, la remorque dans un endroit fermé à clé.
- Retirez une roue (l'éventuelle roue de secours étant alors également retirée) que vous entreposez dans un endroit sûr.
- Conservez les documents (et des photos) de votre remorque en un lieu sûr.
- N'abandonnez pas votre remorque sur la voie publique.
- Verrouillez le système d'attelage à l'aide d'un système de serrure pour timon (avec fermeture de sécurité).
- Placez un sabot antivol.
- Utilisez un système de soulèvement.

En cas de vol :

- Signalez le au plus vite à la police, en communiquant un maximum d'informations (documents de bord, photos, systèmes de protection utilisés, ...).

■ ZP FLOWAL